

Liste de contrôle

Travailler par fortes chaleurs sur des chantiers à l'extérieur



Votre personnel est-il suffisamment protégé des effets de la chaleur, des rayons UV et de l'ozone?

Chaleur

L'organisme est davantage sollicité lors des fortes chaleurs estivales, en particulier lorsque le taux d'humidité est élevé. Les personnes effectuant des travaux physiques à l'extérieur sont particulièrement concernées. Le système circulatoire est particulièrement mis à contribution. Des températures ambiantes très élevées peuvent entraîner des crampes, une fatigue rapide, voire, dans les cas extrêmes, un coup de chaleur.

Rayonnement solaire (UV)

Les rayons ultraviolets (UV) sont invisibles et imperceptibles. Nous y sommes tous les jours exposés, puisqu'ils font partie du rayonnement solaire. L'été, le rayonnement solaire est le plus fort entre 11 h et 15 h. A partir d'une certaine dose, les UV peuvent provoquer des cancers de la peau ou des lésions oculaires.

Ozone

L'ozone se forme sous l'action d'un rayonnement solaire intense, surtout au printemps et en été. Les pics d'ozone s'observent en fin d'après-midi (entre 16 h et 18 h environ). Proche du sol, l'ozone a un effet irritant. Il peut provoquer des picotements oculaires, des irritations de la gorge et du pharynx, des difficultés respiratoires et des céphalées.

Cette liste de contrôle vous aidera à mieux maîtriser les risques liés à la chaleur, à un fort rayonnement solaire et à l'ozone.

Vous trouverez ci-après une série de questions concernant la prévention des dangers liés au thème de cette liste. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

Si vous avez répondu non ou en partie, des mesures s'imposent.

Veuillez les noter au verso.

Mesures de protection en cas de températures supérieures à 25°C à l'ombre

1	La personne responsable de la protection de la santé du personnel sur place est-elle informée des risques liés à la chaleur et à l'ozone et connaît-elle les mesures de protection à prendre?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
2	Le personnel est-il également informé des risques liés à la chaleur et à l'ozone et connaît-il les règles comportementales à suivre?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
3	Les conditions ambiantes aux différents postes de travail et l'état physique du personnel sont-ils surveillés en permanence?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
4	Des endroits ombragés sont-ils à disposition pour les pauses?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
5	De l'eau fraîche potable est-elle disponible en quantité suffisante sur place?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
6	Le personnel boit-il suffisamment?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
7	Le personnel renonce-t-il à consommer des boissons alcoolisées et d'autres drogues?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
8	Les travaux très pénibles sont-ils effectués tôt le matin (voir figure 2)?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
9	Le personnel porte-t-il des vêtements légers protégeant du soleil (chaleur, rayons UV) et laissant la sueur s'évaporer?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
10	Le personnel protège-t-il du rayonnement solaire les parties corporelles non couvertes au moyen d'une crème solaire d'un indice protecteur approprié? (Il ne faut pas oublier de protéger les lèvres.)	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
11	Le personnel porte-t-il un casque de protection ou, si cela n'est pas obligatoire, se couvre-t-il la tête d'une manière adaptée?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
12	Le personnel porte-t-il, lorsque cela est nécessaire, des lunettes de soleil adaptées protégeant les yeux des rayons UV et des forts éblouissements dus à des objets réfléchissants? (Il faut utiliser des lunettes de soleil protégeant des rayons aussi sur les côtés)	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non



Figure 1: instruction du personnel.

Informations complémentaires sur la chaleur, l'ozone et les rayons UV:

- www.suva.ch/chaleur
- www.ozon-info.ch
- www.uv-index.ch
- www.typedepeau.ch



Figure 2: les travaux très pénibles sont à effectuer tôt le matin.

Exemples de travaux très pénibles:

- travaux intensifs dans des fouilles
- utilisation très fréquente d'escaliers ou d'échelles
- port et levage intensifs de charges lourdes.



Figure 3: tout le corps doit être protégé du rayonnement solaire (UV).

Mesures complémentaires en cas de températures supérieures à 30°C à l'ombre

13 Les travailleurs sont-ils informés qu'ils ne doivent pas travailler par de telles températures s'ils souffrent d'une affection fébrile?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
14 Les horaires de travail sont-ils adaptés aux conditions climatiques (p. ex. avancement du début de la journée de travail très tôt le matin)?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
15 De courtes pauses d'au moins cinq minutes sont-elles prises toutes les heures dans un endroit frais et ombragé?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
16 Le travail s'effectue-t-il, lorsque cela est possible, uniquement dans des endroits ombragés?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
17 Les travailleurs isolés et les personnes portant des équipements de protection individuelle contraignants (p. ex. vêtements avec des masques de protection respiratoire) sont-ils surveillés par un tiers?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non



Figure 4: avancer le début de la journée de travail très tôt le matin permet d'éviter les conditions extrêmes.

Mesures complémentaires en cas de températures supérieures à 35°C à l'ombre

18 Les travaux en plein soleil sont-ils évités? Le cas échéant, ombrager artificiellement les postes de travail (toit provisoire, tente, etc.).	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
19 Les travaux très pénibles (voir page 2) sont-ils réduits au strict minimum?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
20 Le personnel boit-il suffisamment (au moins 3 à 5 dl 2 à 3 fois par heure)?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
21 Des pauses de quinze minutes environ sont-elles prises toutes les heures dans un endroit frais?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
22 Le personnel fait-il attention à l'apparition des signes de troubles liés à une forte chaleur (p. ex. faiblesse physique, épuisement, vertiges, crampes, problèmes de concentration) pouvant le toucher personnellement ou touchant un collègue?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non



Figure 5: le corps récupère rapidement dans un endroit frais.

Conditions climatiques exceptionnelles (taux d'humidité élevé)

23 En cas de chaleur humide (p. ex. temps orageux avec un taux d'humidité relatif supérieur à 75 %), il faut prendre les mesures décrites aux questions 18 à 22 dès 32°C. Votre entreprise le fait-elle?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
--	--

Cette liste de questions n'est pas exhaustive. Elle suppose que seuls des travailleurs en bonne condition physique effectuent des travaux sur des chantiers à l'extérieur en cas de fortes chaleurs et de pic d'ozone. La prise de médicaments peut limiter les capacités physiques.

